



## RHÔNE-ALPES

### **Conseil Régional d'Auvergne - Rhône-Alpes**

I, esplanade François Mitterrand  
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2

**À l'attention de Monsieur le Vice-  
Président – Eric FOURNIER**

Lyon, le 14 juin 2016

**Objet** : Partenariat 2016

Monsieur le Vice-Président,

L'URCPIE Rhône-Alpes (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) a signé avec la Région Rhône-Alpes, une Convention Pluriannuelle d'Objectif [CPO] pour 3 années sur la période 2015-2017, prenant notamment en compte trois chantiers mis en œuvre par l'Union régionale et les quatre CPIE de son réseau : sur la concertation et les démarches participatives, sur les changements de comportement, sur l'implication des habitants dans les territoires autour de la biodiversité et des enjeux de santé-environnementale. J'ajoute que notre partenariat avec l'institution régionale est de longue date, et que nous poursuivons des objectifs communs dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel depuis 2005.

En tant que Président de l'URCPIE Rhône Alpes, et suite à l'information de vos services que notre demande n'a pu être étudiée comme imaginé initialement le 26 mai, je prends acte du report de l'attribution de notre conventionnement 2016 à une date ultérieure et à ce jour encore inconnue.

Les objectifs de cette CPO et son plan d'actions ont été construits avec la Région Rhône-Alpes (commission Santé/Environnement), et à ce jour n'ont pas été remis en question par le nouveau Conseil régional. J'ai par ailleurs compris que vous avez été vivement intéressé par les chantiers, les compétences et l'implication citoyenne de notre réseau lors de notre rencontre du 23 mars dernier, en présence de vos services.

Le retard pris par le vote de notre conventionnement, pour un soutien à hauteur de 181 925€ met notre réseau en difficulté financière, compte tenu de la faiblesse de sa trésorerie et d'un versement d'un 1er acompte de la subvention qui n'a de fait pas été rendu possible.

D'autre part, les chantiers mis en œuvre (et cités précédemment) font également l'objet d'un cofinancement avec l'Agence de l'eau Rhône-Alpes – Méditerranée – Corse, la DREAL Auvergne – Rhône-Alpes et EDF qui nous ont accordé leurs soutiens. Sachez que l'apport régional est tout à fait déterminant dans l'équilibre financier et l'ambition des actions portées depuis le 1er janvier 2016.

---

**Union Régionale des CPIE de Rhône-Alpes**

Synergie Jeunes • 245 rue Duguesclin • 69003 Lyon • Tel. 04.72.98.24.75 • [contact@urcpierhonealpes.fr](mailto:contact@urcpierhonealpes.fr)  
SIRET : 425 121 373 00012 – APE : 9499Z

Aujourd'hui, le temps légitime pris par le Conseil Régional dans l'étude de notre programme annuel risque néanmoins de nous causer un préjudice financier et notre association va devoir recourir à un prêt bancaire pour faire face à ses engagements, et rétribuer les professionnels qui interviennent sur le terrain. Comprendant l'importance du travail à mener pour la mise en place des budgets à attribuer aux différents réseaux liés à l'EEDD ; sachez toutefois qu'une mise à l'ordre du jour de la commission de juillet et le vote de notre conventionnement, nous rassurerait et nous permettrait de fonctionner dans des conditions acceptables sur le plan budgétaire pour l'année 2016.

Au-delà de ce conventionnement 2016, vital pour l'engagement citoyen de terrain que nous portons, le réseau des CPIE (comme convenu le 23 mars) vous sollicitera pour une audience en septembre afin d'échanger sur l'adéquation entre notre projet associatif et les politiques régionales et les actions 2017 à mener en Auvergne – Rhône-Alpes, prenant en compte les enjeux environnementaux pour répondre et s'adapter au mieux aux attentes et besoins des territoires, des élus et de ses habitants.

En espérant une réponse favorable à ma demande je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, mes respectueuses salutations.

**Pierre GAGNAT**



**Président URCPiE Rhône-Alpes  
Vice-Président URCPiE Auvergne – Rhône-Alpes**

*Nb : Copies de ce courrier communiquées pour information à l'Agence de l'Eau RMC et la DREAL Auvergne – Rhône-Alpes*